

Impôt sur le revenu—Loi

● (2120)

M. Bussières: Monsieur le président, c'est bien entendu qu'on peut chicaner longuement sur la façon dont on pourrait appliquer un tel encouragement à changer notre consommation ou notre façon d'utiliser l'énergie. Cependant, dans le programme qui a été mis de l'avant par le gouvernement, nous avons opté pour une subvention aux individus et nous avons voulu, comme je l'ai indiqué tantôt, rendre l'utilisation de cet argent plus équitable en le rendant taxable par le biais du revenu imposable des individus. C'est un choix que nous avons fait et je suis convaincu que l'utilisation de cette mesure sera largement répandue au Canada et qu'elle profitera à tous les Canadiens et nous permettra de réaliser notre programme de conservation de l'énergie qui vise à atteindre l'autosuffisance dans les délais que nous nous sommes fixés.

M. Rae: Je ne veux pas prolonger la discussion, mais je veux dire au ministre que, pour cette année, on va voir si le programme est suffisant pour mettre en vigueur le programme d'énergie et de conservation dont me parle le ministre. Et l'année prochaine, nous voudrions voir les chiffres pour constater si vraiment le montant qui est représenté par les \$800 qui sont taxables, si ce montant est vraiment suffisant pour mettre en vigueur le programme énergétique national. Ce seront les chiffres que nous voudrions voir, et je dois dire au ministre que, s'il est vraiment sincère, et je sais que, personnellement, il est bien sincère, mais si le gouvernement est sincère sur la question de l'autosuffisance, il faudra faire beaucoup plus que cela pour vraiment garantir que la population canadienne va conserver plus d'énergie.

M. Bussières: Très brièvement, monsieur le président, je suis convaincu moi aussi qu'il faudrait faire beaucoup plus comme société dans ce secteur particulier de la conservation de l'énergie si nous voulons atteindre l'autosuffisance. Mais je crois qu'il faut tabler non seulement sur des mesures incitatives de la part du gouvernement, mais également sur le niveau de sensibilisation des Canadiens sur la nécessité de conserver l'énergie, si on veut atteindre l'autosuffisance et également sur le sens de leurs responsabilités et de leur engagement également à atteindre cet objectif, l'autosuffisance, pour compléter les diverses mesures qui ont été mises de l'avant dans le programme énergétique national en vue de conserver l'énergie. Alors, je pense que ces mesures incitatives avec cette volonté des citoyens nous permettront d'atteindre nos objectifs.

[Traduction]

(Les articles 25 et 26 sont adoptés sur division.)

Sur l'article 27—

M. Axworthy propose:

Que le paragraphe 27(6) du bill C-54 soit modifié

a) par substitution, à la ligne 14, page 57, de ce qui suit:

«bien pour le contribuable, la personne avec qui il a un lien de dépendance ou la corpo»

b) par substitution, à la ligne 46, page 57, de ce qui suit:

«bien pour le contribuable, la personne avec qui il a un lien de dépendance ou la corpo»

c) par substitution, à la ligne 28, page 58, de ce qui suit:

«contribuable, la personne avec qui il a un lien de dépendance ou la corporation rem».

(L'amendement est adopté.)

(L'article 27, modifié, est adopté.)

(L'article 28 est adopté.)

Sur l'article 29—

M. Axworthy propose:

Que le paragraphe 29(4) du bill C-54 soit modifié par:

a) substitution, à la ligne 30, page 63, de ce qui suit:

«Partie»;

b) substitution, aux lignes 36 à 48, page 63, de ce qui suit:

«représente un remboursement de primes (au sens de l'article 146) reçu d'un régime enregistré d'épargne-retraite, ou effectué en vertu de celui-ci, par le contribuable lors du décès ou après le décès de la personne qui était, immédiatement avant son décès, le bénéficiaire de la rente en vertu de ce régime et le conjoint du contribuable, et

(iii) qui n'a pas été déduite lors du calcul du revenu du contribuable pour une année antérieure».

(L'amendement est adopté.)

(L'article 29 modifié est adopté.)

(Les articles 30 à 39 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 40—

M. Axworthy propose:

Que le paragraphe 40(2) du bill C-54 soit modifié par substitution, aux lignes 7 et 8, page 100, de ce qui suit:

«biens, directement ou indirectement par un acte de fiducie ou par tous».

M. Rae: Monsieur le président, je voudrais simplement signaler au ministre que mon parti et moi-même sommes préoccupés par les propos tenus par sa collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans un discours prononcé le 19 janvier dernier au sujet de la proposition que le propriétaire d'une entreprise non constituée en société puisse déclarer dans ses frais d'exploitation le salaire versé à un conjoint, pour fins d'impôt. La proposition permet de retenir de ce salaire des cotisations au titre du Régime de pensions du Canada. Je voudrais aborder un ou deux points à ce sujet, et notamment une question que j'ai soulevée auprès du ministre des Finances il y a quelque temps. Peut-être que ce soir le ministre pourra faire la lumière sur ce problème.

Madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait également soulevé l'autre question, affirmant que cette disposition permettait au gouvernement de prétendre avoir tenu sa promesse d'englober les femmes dans le Régime de pensions du Canada. Je signale au ministre que cette disposition ne vise qu'un petit nombre de femmes. Celles qui ne peuvent se permettre de contribuer au Régime de pensions du Canada n'en bénéficieront nullement. Si nous souscrivons à cet amendement lequel, après tout, avait été proposé dans le budget Crosbie, nous ne considérons pas cependant qu'il puisse en aucune façon permettre au gouvernement de prétendre avoir résolu le problème des pensions des femmes qui travaillent à domicile.

Nous ne faisons qu'effleurer le problème. Nous avons fait du progrès, et pour beaucoup de commerçant et de petites entreprises non constituées en sociétés ce projet de loi représente un progrès considérable. Néanmoins, ce n'est qu'un très petit pas pour l'humanité, si je puis m'exprimer ainsi, et l'on ne peut le considérer comme une grande réalisation. J'ai trouvé plutôt ironique que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social plagie une proposition du budget Crosbie et prétende que cette proposition reprenait en partie les promesses faites par le parti libéral, lors de la dernière campagne électorale, d'apporter certaines réformes d'envergure au Régime de pensions du Canada. Nous attendons toujours ces réformes.